

CHARGES / DEPENSES		PRODUITS / RECETTES	
1) Dépenses liées aux travaux (En cas de dépenses non subventionnables : parking, voirie et aménagements paysagers) faire apparaître : - Le montant subventionnable - Le montant non subventionnable	72 000 €	- Lister ici l'ensemble des organismes financeurs qui ont été sollicités avec la somme attendue pour chacun d'entre eux et notamment l'Agence Nationale du Sport (ANS) - Mentionner le reste à charge pour le porteur de projet (collectivité ou association)	36 000 €
2) Dépenses liées aux études et honoraires			36 000 €
Montant total subventionnable (si différents du coût total)			
Coût total	72 000 €	Montant total	72 000 €

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de rénovation du plateau sportif du Parc des sports ;
- **VALIDE** le plan de financement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport l'attribution de la subvention et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le dix février deux mille vingt-deux.



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel

DÉLIBÉRATION du Conseil municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le neuf février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le trois février deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. JOLIVET Grégory, M. BARRAS Stéphane, M. CHARTIER Emmanuel, Mme MILCENT Anne, Mme LOZET Christel, M. CAILLAUD Daniel, M. CRETON Jean-Claude, M. MATHIAS Yves, Mme RIVIÈRE Amélie, M. LEPLU Christian et Mme CUCINIELLO Gaëlle.

Absentes :

Mme ROBERT-DUTOUR Diane, Mme PONTOIZEAU Nadia et Mme LIZÉ-MICHAUD Murielle.

Absents ayant donné procuration :

M. ROUSSEAU Alain, M. BÉTHUS Jacky, Mme BURGAUD Laure, M. PORTOLEAU Pascal, Mme PRUVOT Edwige, M. ÉVEILLÉ Pierre-Jean et M. HOREAU Vincent.

A été désignée secrétaire :

Mme RIVIÈRE Amélie

Service Affaires financières

DÉLIBÉRATION N°2022_013 DU 9 FÉVRIER 2022

OBJET : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport – Plateau sportif du Parc des sports

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2334-33 ;

VU les conditions d'obtention de subventions par l'Agence Nationale du Sport pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT que la commune Saint-Jean-de-Monts est éligible à cette subvention.

Rapporteur : M. Gérard MILCENDEAU, 3^{ème} adjoint au Maire.

EXPOSÉ

La Commune de Saint-Jean-de-Monts envisage sur le site du Parc des sports de remettre aux normes et sécuriser les accès du plateau sportif en l'intégrant dans l'environnement proche.

Ce plateau sportif inclusif, attractif, accessible et simple d'utilisation permettra la pratique de sports collectifs (football, tennis-ballon).

Les travaux consistent à la dépose complète du terrain multisports existant, la mise en place d'un multisports en acier brut avec intégration paysagère, composé de 2 buts de football standards renforcés, de poteaux de tennis-ballon et d'assis-debout (espace de convivialité et d'inclusion des pratiquants). La mise en œuvre de filets pare-balls sur l'ensemble du périmètre de l'équipement afin d'éviter les nuisances aux riverains, et l'installation d'une clôture périphérique et pare balls, intégrant portillon d'accès utilisateur et portail d'accès entretien, dans le but de mettre en sécurité le site.

Il est proposé de présenter cette opération auprès de l'Agence Nationale du Sport, afin de solliciter une subvention dans le cadre du financement du programme des équipements de proximité en accès libres dans le plan « 5000 terrains de sport » d'ici 2024, et de présenter le plan de financement suivant :